

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

03/06/2016

Dossier complet le

09/06/2016

N° d'enregistrement

F09316P0118

1. Intitulé du projet

Parking souterrain des Sablettes de 430 places à Menton (06)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MENTON PARC AUTO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Marc GRASSET, Directeur Général INTERPARKING FRANCE, Président
30 avenue de Gramont 75002 PARIS

RCS / SIRET

8 0 7 9 5 6 9 6 6 0 0 0 1 2

Forme juridique

Société par Actions Simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Parking de stationnement souterrain de 430 places réparties sur 3 niveaux. La hauteur de chacun des étages sera d'environ 2,2 m, pour une hauteur d'ouvrage de 8,9 m environ. La profondeur du niveau R-3, à une altitude de - 8,62 m NGF, sera à d'environ - 10,2 m par rapport au sol.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Parking de stationnement souterrain pour véhicules légers, de 430 places réparties sur trois niveaux.

4.2 Objectifs du projet

Ce nouvel équipement a les objectifs suivants :

- En remplaçant le parking aérien dans le prolongement du quai G. Bennet (parking des Sablottes), il permet, sur une emprise équivalente avec trois niveaux de sous-sols, d'assurer une capacité propre de 430 places, soit 292 places supplémentaires. Le parking existant aérien de 120 places sera supprimé ainsi que les 18 emplacements situés sur la place Fontana.
- Les conditions de stationnement des touristes, riverains et commerçants seront améliorées facilitant l'accès aux plages, au port, à la zone piétonne de la Vieille Ville de Menton et au musée Cocteau.
- La disparition du parking de surface permet de restituer cet espace aux piétons, en aménageant une esplanade de promenade sans véhicules et en améliorant la qualité de vie dans un environnement plus apaisé et moins bruyant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux ont débuté en février 2015 et sont prévus pour être achevés en septembre 2016, hors intempéries. Les différentes phases de construction sont les suivantes :

- Phase préparatoire
- Construction de la paroi moulée
- Déroctage, déblais et terrassements
- Fondations et structures
- Raccordement du parking à la voirie extérieure par l'intermédiaire d'une trémie entrée/sortie

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Circulation dans le parc à sens unique, en utilisant les systèmes de rampes de descente et de rampes de remontée rapides indépendantes (installation d'un comptage associé à une signalisation dynamique en vue d'indiquer le nombre des places libres par niveau,
- Ventilation mécanique et indépendante par niveau. Ouvrage ventilé transversalement avec extraction de l'air vicié par extracteurs et admission naturelle d'air neuf par soufflage.
- Niveau d'éclairage renforcé dans les couloirs piétons, les escaliers, les caisses automatiques, les barrières d'entrée et de sortie, les lecteurs et distributeurs de tickets ou de cartes, la galerie d'accès piéton au parking.
- Eaux usées collectées, puis renvoyées vers le réseau d'eaux usées par voie gravitaire ou à l'aide d'une station de relèvement.
- Réseau de drainage associé au radier cuvelé de l'ouvrage conçu pour évacuer les eaux d'infiltration de la nappe. Celles-ci seront pompées pour être conduites dans une fosse de relevage, puis renvoyées dans le réseau d'eaux pluviales qui se rejette dans la partie Est de la plage des Sablottes.
- Eaux de lavage du parc de stationnement ainsi que liquides écoulés sur les allées de circulation et les zones de stationnement : elles seront collectées à partir de siphons au sol et renvoyées vers un déboureur-décanteur-séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le réseau communal d'eaux usées.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à une demande d'autorisation temporaire eu titre des articles L 214-1 et suivants pour des pompages temporaires de rabattement de nappe.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de permis de construire modificatif

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
L'emprise maximale au sol du projet sera de 4 600 m ² (230 m linéaires x 20 m de large au maximum). Le parking sera construit en partie sous le quai Bennett (2 400 m ²) et, en partie, sous le parking existant de la plage des Sablottes (2 200 m ²).	
Le parc de stationnement se développe sur trois niveaux et totalise 430 places.	
La hauteur de chacun des étages sera d'environ 2,2 m, pour une hauteur d'ouvrage de 8,9 m environ.	
La profondeur du niveau R-3, à une altitude de - 8,62 m NGF, sera à d'environ - 10,2 m par rapport au sol.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Menton
(Alpes Maritimes)

Coordonnées géographiques¹

Long. 43 ° 46 ' 37 " 02N

Lat. 07 ° 30 ' 32 " 13E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Ouvrage sis sur le commune de Menton.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voiries, aire de stationnement (parking de surface des Sablettes, 120 places) quai Gordon Bennett sur le Vieux-Port de Menton (plaisance), place publique.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune, à l'exception de la zone relevant du PSMV (délibération en date du 22 février 2013)
- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (révision approuvée le 24 mai 2014). Règlement applicable à la zone de projet : La zone de projet est située en zone US2, pour la partie correspondant à l'emprise du parking souterrain (stationnement); en zone US1, pour la partie correspondant à l'emprise de la trémie d'entrée-sortie du parking.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 2 marine FR9301568 « La Sainte-Dévote et les Scuglietti » à environ 2,5 km au Sud
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Littoral de Menton (06)
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PBBE) des routes départementales des Alpes-Maritimes.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Menton (voir rubrique 5.4.)
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Menton dispose : • d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) relatifs aux risques de mouvements de terrain et séismes, approuvé le 14 février 2001, • d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) relatifs aux incendies de forêt risques de mouvements de terrain et séismes, approuvé le 14 février 2001, prescrit le 16 juillet 1996.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La totalité de la commune figure en site inscrit depuis le 20 mars 1973.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- SIC FR9301995 « Cap Martin » projet à l'intérieur du SIC - ZSC FR9301567 « Vallée du Carei - collines de Castillon » : projet à environ 2,2 km au Nord-Ouest - ZSC FR9301568 « Corniches de la Riviera » : projet à environ 5,5 km à l'Ouest
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le périmètre de protection de 500 m de deux monuments historiques et de cinq monuments inscrits.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement pour le fonctionnement des sanitaires et le lavage des voiries et aires de stationnement à l'intérieur du parking
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, pendant les travaux, du fait des terrassements qui nécessitent de drainer les eaux d'infiltration et de les évacuer dans le milieu naturel (mer). Le parking étant étanché par cuvelage, il n'y aura donc pas de pompage permanent pendant l'exploitation du parking. Aucune incidence n'est donc attendue sur les eaux souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui du fait des terrassements : La quantité de déblais extraits est de 39 000 m ³ . Deux destinations ont été retenues : - Les matériaux sableux (environ 6 000 m ³) ont servi au rechargement de la plage des Sablettes afin de prévenir l'érosion marine. - Les grès marneux (environ 29 000 m ³) ont été transportés et stockés dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDN).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Il n'y a aucun impact sur la faune et la flore terrestre, compte tenu du site du parking en plein centre urbain complètement anthropisé. - Pour le milieu marin, l'ouvrage n'a aucune incidence en termes d'emprise directe. Les seuls impacts indirects concernent les rejets d'eau de lavage qui seront préalablement traités pour éliminer les fractions polluantes (avec rejet dans le réseau d'assainissement aboutissant dans le Vieux Port). La situation est améliorée dans la mesure où les eaux de ruissellement de l'ancien parking aérien n'étaient pas traitées.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne pas de consommation de plage et d'espace maritime. Une partie de la voirie de l'ancien parking aérien des Sablettes (raquette de retournement) sera démolie et rendue au domaine public maritime (plage).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne renforce pas les risques de submersion marine, par contre il est soumis à ce risque compte tenu de la proximité de la mer et de la cote finale de la dalle de recouvrement. En cas de prévision de submersion, l'exploitant du parking prévoit la mise en place de batardeaux permettant d'éviter la pénétration de l'eau dans les deux bouches d'extraction d'air.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations les plus bruyantes liées au déroctage des grès ont été réalisées à l'intérieur de la fosse de terrassement (minimum - 3 m), ce qui a réduit la propagation des sons vers l'extérieur. Pendant la période du chantier entre juin 2015 et avril 2016, aucune plainte de riverains concernant le bruit, n'a été enregistrée par la mairie de Menton.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations ont fait l'objet d'un suivi en temps réel pendant le chantier au moyen de géophones placés sur les ouvrages anciens (quai G. Bennett, quai Napoléon III et la vieille ville) avec un seuil d'alerte à 5 mm/s et un seuil d'arrêt et d'intervention à 6 mm/s.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le chantier n'a pas été opéré de nuit. Il n'y a donc eu aucune émission lumineuse.</p> <p>Le parking utilise des éclairages mais les émissions lumineuses ne sont pas perceptibles depuis l'extérieur, puisque le parking est souterrain.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le parking sera ventilé transversalement avec extraction de l'air vicié par extracteurs et admission naturelle d'air neuf par soufflage. Le fonctionnement des extracteurs sera asservi à la détection CO / NO (oxydes de carbone et d'azote). La qualité de l'air sera surveillée par une centrale de détection et d'analyse. Les taux de CO / NO seront contrôlés en permanence et des alarmes permettront de contrôler les seuils admissibles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les eaux grises et noires (toilettes, local technique) seront raccordées au réseau d'assainissement des eaux usées de la ville et traitées par la station d'épuration de Menton.</p> <p>Le projet ne conduit à aucune augmentation des surfaces imperméabilisées et ne contribue ainsi pas à l'augmentation des débits ruisselés. Les eaux pluviales du site continueront à être dirigées vers les regards et réseaux pluviaux existants débouchant dans la canalisation pluviale de diamètre 500 mm existante et se rejetant dans le Vieux-Port.</p> <p>Le parking souterrain sera équipé en conséquence d'un débourbeur-décanteur-séparateur d'hydrocarbure pour les eaux de lavage des aires de stationnement dans le parking</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le parking sera équipé de poubelles accessibles aux usagers pour les déchets usuels.</p> <p>Les déchets particuliers à la maintenance et l'exploitation (chiffons, huiles usagées, produits d'entretien, résidus de peinture, petit matériel électrique hors d'usage...) seront triés et collectés dans des conteneurs dédiés et évacués régulièrement en décharge agréée.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le parking étant souterrain, n'aura aucun impact sur le paysage perçu et sur le patrimoine architectural. Les mesures d'accompagnement permettront d'aménager un espace public en surface du parking souterrain du secteur des Sablettes.</p> <p>L'opération comprend l'aménagement d'environ 14 000 m² sur un site classé en secteur sauvegardé dont les enjeux urbains et patrimoniaux sont importants, entre le centre-ville et la mer, à proximité du Bastion, avec en arrière-plan, la vieille ville et le paysage naturel de Menton.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>D'une manière générale, l'offre de stationnements complémentaires va permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer les conditions de stationnement des touristes, riverains et commerçants facilitant l'accès aux plages, au Vieux-Port, à la zone piétonne de la Vieille Ville, au musée Jean Cocteau et autres sites culturels de la ville. - d'améliorer la qualité de vie dans un environnement plus apaisé et moins bruyant (restaurants du quai Bennett, plage des Sablettes). - et favoriser la fréquentation des commerces de proximité, notamment ceux du quai Gordon Bennett, ceux qui pourraient être autorisés sous les arches du quai Bonaparte face à la plage des Sablettes et, plus loin, des commerces de la vieille ville.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PARIS

le,

23 mai 2016

Signature

Pour MENTON PARR AUTO

Régis DEWEER
Assistant Maître d'ouvrage